

Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de carte d'identité que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre.

Pour effectuer une pré-demande, il faut créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et saisir son état-civil et son adresse.

Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité est alors attribué et permet à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne.

L'utilisateur doit penser à noter ou imprimer ce numéro lors du déplacement en mairie !

Attention : la pré-demande de carte d'identité ne dispense pas l'utilisateur de se rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de son dossier (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant).

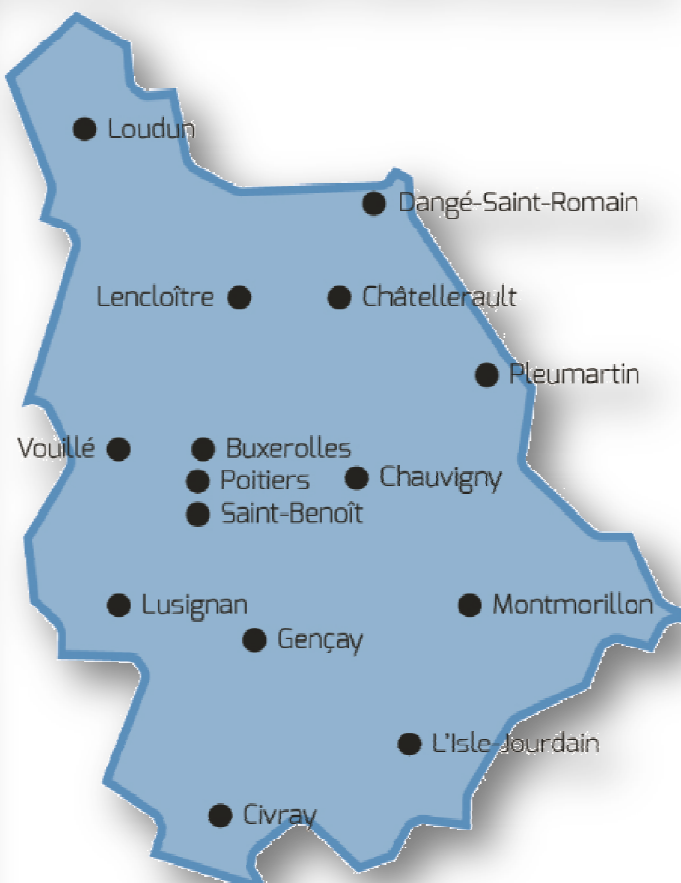
Outre la sécurisation de l'identité, résultant de la prise d'empreintes numérisées, le nouveau dispositif permet à l'utilisateur :

- d'effectuer sa demande dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de recueil;
- dans de nombreux cas, de ne plus avoir à produire de documents d'état-civil ;
- de bénéficier d'une réduction des délais d'obtention du titre (alignement des délais des CNI et des passeports).

Pour les agents communaux, cette réforme comprend également des simplifications et allègements de tâches :

- une application unique pour traiter les demandes de cartes d'identité et de passeport ;
- la suppression de tâches correspondant à l'envoi des dossiers papiers en préfecture, du fait de la dématérialisation ;
- une réduction du temps d'accueil au guichet, grâce à la mise en place de la pré-demande de CNI en ligne.

Liste des communes de la Vienne équipées d'un dispositif de recueil des empreintes



Adresses des communes équipées

1) **Mairie de Buxerolles**
12 rue de l'Hôtel de Ville
86180 Buxerolles

2) **Mairie de Châtellerault**
78 boulevard Blossac
86100 Châtellerault

3) **Annexe Mairie de Châtellerault
Quartier de Châteauneuf**
52 Grand Rue de Châteauneuf
86100 Châtellerault

4) **Mairie de Chauvigny**
rue du Moulin Saint-Léger
86300 Chauvigny

5) **Mairie de Civray**
12 place du Général de Gaulle
86400 Civray

6) **Mairie de Dangé-Saint-Romain**
5 place de la Promenade
86220 Dangé-Saint-Romain

7) **Mairie de Gençay**
Place du Marché
86160 Gençay

8) **Mairie de Lencloître**
1 place du Général Pierre
86140 Lencloître

9) **Mairie de L'Isle-Jourdain**
4 avenue Jean Augry
86150 L'Isle-Jourdain

10) **Mairie de Loudun**
1 rue Gambetta
86200 Loudun

11) **Mairie de Lusignan**
Place du 8 mai 1945
86600 Lusignan

12) **Mairie de Montmorillon**
15 rue du Four
86500 Montmorillon

13) **Mairie de Pleumartin**
2 avenue Jourde
86450 Pleumartin

14) **Mairie de Poitiers**
Hôtel de Ville
15 place du Maréchal Leclerc
86000 Poitiers

15) **Annexe Mairie de Poitiers Quartier
des Trois Cités**
10 place des Trois Cités
86000 Poitiers

16) **Annexe Mairie de Poitiers Quartier
des Couronneries**
18 place de Coïmbra
86000 Poitiers

17) **Annexe Mairie de Poitiers Quartier de
Bel-Air**
54 rue Rique Avoine
86000 Poitiers

18) **Mairie de Saint-Benoît**
11 rue Paul Gauvin
86280 Saint-Benoît

19) **Mairie de Vouillé**
1 rue Galmandrie
86190 Vouillé

EN SAVOIR PLUS

La carte nationale d'identité (CNI) est un document gratuit délivré par l'Etat français permettant d'identifier la personne qui en est détentrice.

La détention d'une carte d'identité n'est pas obligatoire.

Elle est délivrée à toute personne qui en fait la demande à condition de pouvoir prouver sa nationalité française.

Il n'y a aucune condition d'âge pour être titulaire d'une CNI.

Coût

La carte nationale d'identité est gratuite.

Si vous ne pouvez pas présenter votre ancienne carte, il s'agira d'une procédure différente (perte ou vol) et payante : 25€ en timbre fiscal.

Délai d'obtention

Variable selon la période de l'année : le pic d'activité se situe entre mars et août. Pour connaître le suivi de votre demande sur

<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-en-est-votre-passeport-CNI> ou <https://www.suivi-cni.interieur.gouv.fr/>

Durée de validité : 10 ans + 5 ans

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les cartes nationales d'identité sécurisées, délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont prolongées de 5 ans (10+5).

La prolongation de la durée de validité est automatique et ne nécessite aucune démarche. La date de validité inscrite sur le titre n'a pas besoin d'être modifiée pour que la validité de la CNI soit prolongée de 5 ans.



Vos démarches en 1 clic depuis votre domicile

Demander un extrait acte de naissance : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1406>

(certaines communes ne proposent pas ce téléservice)

Connaître les villes adhérentes à la dématérialisation des actes de naissance : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

(Si votre ville de naissance adhère à ce service, la fourniture d'un acte de naissance dans le cadre de votre demande de passeport n'est plus nécessaire. La vérification de votre état civil s'effectuera de façon dématérialisée.)

Achat de timbres fiscaux électroniques : <https://timbres.impots.gouv.fr/>

Faire une pré-demande de Passeport : <https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-passeport>

Faire une pré-demande de Carte nationale d'identité (à partir du 15/03): <https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

Savoir où en est la production de mon Passeport ou de ma Carte nationale d'identité :

<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-en-est-votre-passeport-CNI#help-num-permis>